



COMPTE RENDU DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 novembre 2012

Principales décisions du Président et du Bureau

Décisions prises dans le cadre des délégations attribuées par le Conseil de communauté.

Conventions / Contrats / Divers

- Convention de séjour - Réservations ski 2013 signée avec Vacances & Vous - Les écrans d'azur (Pelvoux), pour l'organisation d'un séjour ski pour 70 enfants du territoire, du 3 au 8 mars 2013. Le coût du séjour s'élève à 14 080,75 €.
- Convention de séjour – Classe de découverte / octobre 2012 signée avec la Direction de l'école élémentaire de Combaillaux pour l'organisation, par la Communauté de communes, d'une classe de découverte pour 21 élèves et une enseignante. Le coût du séjour pour l'école est fixé à 200 € par élève sur la base de 21 participants.
- Convention d'utilisation des équipements sportifs – Terrain de grand jeu en pelouse synthétique situé sur la commune des Matelles / saison 2012-2013 signée avec le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS). L'équipement est mis à la disposition du SUAPS pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 30 juin 2013, les jeudis de 18 h à 20 h. Le montant de la mise à disposition est fixé à 18 € TTC l'heure d'utilisation, auxquels s'ajoutent 16 € TTC l'heure d'éclairage du terrain.
- Conventions de mise à disposition de matériel – Illuminations de Noël 2012 signées avec les communes de :
 - Saint-Vincent-de-Barbeyrargues pour un montant de 472,29 €,
 - Mas-de-Londres pour un montant de 603,89 €,Pour mémoire, la CCGPSL met à disposition des communes qui le souhaitent du matériel d'illumination de Noël. Le coût de cette mise à disposition s'élève à 20 % du montant total du matériel emprunté par la commune. La convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter de sa date de signature.
- Convention d'aide à l'investissement pour la crèche d'Assas signée avec la CAF de l'Hérault qui accorde à la CCGPSL une aide financière de 10 592 € pour la réalisation de travaux de rénovation du multi-accueil Trott'Menu sur la commune d'Assas. Cette

aide est octroyée pour 4 237 € sous forme de subvention et pour 6 355 € sous forme de prêt sans intérêt remboursable en 4 ans.

- Contrats de prestations de services 2012 signés avec la Chambre d’Agriculture de l’Hérault :
 - pour la réalisation du diagnostic agricole du site Natura 2000 Hautes Garrigues du Montpelliérais : le montant total de la prestation s’élève à 12 625 € HT. La durée du contrat est fixée à 7 mois, soit au plus tard le 16 octobre 2012, date de la remise de l’étude.
 - pour la rédaction du Projet agro-environnemental (PAE) du site Natura 2000 Pic Saint-Loup. Le montant total de la prestation s’élève à 2 200 € HT. Le contrat est conclu pour la période du 20 août au 16 octobre 2012.
- Reconduction de la convention relative aux prestations médicales d’expertise – Médecin conseil pour le service Téléalarme-Téléassistance 2013, signée avec le Docteur Cécile Mauri. La convention est reconduite pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013.

Bureau du 6 novembre 2012

- Garantie de la Communauté de communes à hauteur de 70 % apportée à la société d’HLM Domicil pour des prêts d’un montant total 1 581 861 €, destinés à un programme de construction de 14 logements collectifs dans le cadre de l’opération « Les Rives de la Coste » sur la commune de Vailhauquès.
- Attribution d’une subvention complémentaire de 15 000 € à l’association Les Fripounets.
- Attribution, sur proposition de la commission Finances, de fonds de concours aux communes suivantes :

Commune	Objet	Montant
Claret	Aménagement du chemin du Farjou (cheminement piétonnier et création d’une placette)	19 400 €
Saint-Martin-de-Londres	Acquisition de matériel événementiel	3 480,48 €
Saint-Martin-de-Londres	Mise en œuvre de déplacements doux	11 393,97 €
Saint-Vincent-de-Barbeyrargues	Mise en œuvre de déplacements doux (réalisation d’un trottoir)	2 944,25 €
Vacquières	Aménagement de cheminements doux	13 143,20 €
Claret	Création d’un terrain multisport	19 705 €
Teyran	Mise en œuvre de déplacements doux (réalisation de pistes cyclables)	30 000 €

[Tableau 1 : attribution de fonds de concours](#)

- Le Bureau, sur proposition de la commission Finances, se prononce favorablement sur la mise en place d’un prêt d’un montant de 1 000 000 € auprès du Crédit Foncier /

Caisse d'Épargne destiné à assurer le financement du projet Terrain de rugby (un prêt de 1 000 000 € avait été inscrit au budget 2012).

- Autorisation de cession de deux parcelles du parc d'activités Coparc Bel Air à Vailhauquès, respectivement d'une superficie de 2 493 et 6 199 m², après avis délivré par le Service des domaines.

Principales décisions du Conseil de Communauté

Affaires financières

Décision modificative n° 3

La commission Finances s'est réunie le 29 octobre 2012 pour examiner le projet de décision modificative. Les modifications envisagées concernent le budget principal et le budget lotissements.

| *Vote à la majorité (51 voix pour, 1 voix contre)*

Assujettissement à la TVA - Budget annexe La Liquière

Dans le cadre de la décision modificative n° 3, ont été présentés des crédits concernant le lotissement La Liquière, qui s'inscrivent dans le cadre du budget annexe Lotissements.

Il est proposé d'opter, pour cette opération, à l'assujettissement à la TVA pour toutes les écritures, tant en dépenses qu'en recettes à intervenir, comme c'est déjà le cas pour le budget Coparc Bel Air.

| *Avis favorable à l'unanimité*

Action sociale – Petite enfance

Redéfinition du mode de gestion des crèches de la Communauté de communes

Ce point, inscrit à l'ordre du jour du Conseil de communauté du 22 octobre dernier, avait été reporté, à la demande du Vice-président délégué à la Petite enfance, qui souhaitait que la commission Petite enfance dispose d'un temps d'étude supplémentaire.

Dans le cadre de ses compétences, définies par ses statuts, la Communauté de communes compte quatre établissements d'accueil de jeunes enfants d'intérêt communautaire :

- Les Fripounets, à Saint-Martin-de-Londres
- Los Péquelets, à Saint-Mathieu-de-Trévières
- Les Garriguettes, à Vailhauquès
- Trott' Menu, à Assas

Actuellement, ces structures sont gérées par des associations qui bénéficient de financements de la Communauté de communes, par conventionnement, pour en assurer le fonctionnement.

Le Conseil de communauté adopte le principe de Délégation de Service Public comme mode de gestion des quatre établissements d'accueil de jeunes enfants d'intérêt communautaire.

| *Vote à la majorité (4 voix contre, 13 abstentions, 35 voix pour)*

Marchés publics

Lancement marché pour la collecte des colonnes d'apports volontaires 2013

Les marchés de service pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (verre, papier, déchets triés) arrivent à échéance le 31 décembre 2012.

Conformément à l'article 77 du Code des marchés publics, une consultation sera relancée pour l'année 2013 avec un marché à bons de commande alloti comme suit :

- Lot n°1 / collecte des colonnes à verre, pour un montant annuel compris entre 35 000 € HT minimum et 55 000 € HT maximum
- Lot n°2 / collecte des colonnes à papier, pour un montant annuel compris entre 18 000 € HT minimum et 28 000 € HT maximum
- Lot n°3 / collecte des colonnes de déchets triés, pour un montant annuel compris entre 30 000 € HT minimum et 50 000 € HT maximum

Le mode de dévolution sera la procédure adaptée, conformément à l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup. Le financement de ce service sera inscrit au budget.

| *Vote à l'unanimité.*

Lancement du marché AMO pour la gestion des crèches

Suite à l'adoption du principe de Délégation de Service Public (DSP) comme mode de gestion des crèches de la Communauté de Communes, il convient de lancer une consultation pour un Assistant en Maîtrise d'Ouvrage pour la passation de cette Délégation de Service Public, selon une procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics et au Guide de procédure interne de la Communauté de Communes.

Cette mission serait divisée en 2 tranches :

- 1 tranche ferme pour l'analyse du besoin
- 1 tranche conditionnelle pour la procédure de consultation

Le financement de cette prestation sera inscrit au Budget.

| *Vote à la majorité (1 voix contre, 13 abstentions, 38 voix pour)*

Affaires foncières

Mise à jour des documents afférant à la ZAC Ecoparc Bel Air

Au regard de l'entrée en vigueur, au 1^{er} mars 2012, de l'Ordonnance n°2011-1539 du 16 novembre 2011 relative à la définition de la surface de plancher au lieu de la Surface Hors

Œuvre Nette (SHON), le Conseil de communauté doit approuver la mise à jour de différents documents : plans de zonage, cahier de prescriptions techniques et architecturales, cahier des charges de cession de terrains, tableau de répartition de la surface de plancher et fiches de lots des parcelles créées.

| *Vote à l'unanimité*

Institutions et vie politique

Dissolution du SITIVS et conditions de liquidation du Syndicat

Le Syndicat Intercommunal d'irrigation et de Travaux de la Vallée du Salaison (SITIVS) avait pour mission d'installer des réseaux sur les communes adhérentes et de distribuer de l'eau brute. La Communauté d'Agglomération de Montpellier ayant pris la compétence « eau brute » en 2008, et la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup en 2011, ce syndicat n'avait plus de raison d'exister.

Par délibération en date du 16 octobre 2012, le SITIVS a donc adopté les propositions pour la mise en œuvre de sa dissolution (en conformité avec les dispositions des articles L 5212-33, L 5211-25-1 et L 5211-26 du CGCT) et des modalités de répartition patrimoniale et financière entre le Syndicat Mixte Garrigues Campagne, délégataire de la compétence « eau brute » pour cette partie du territoire du Grand Pic Saint-Loup, et la Communauté d'Agglomération de Montpellier.

Une copie de la délibération a été transmise au Conseil de communauté. La dissolution faisant suite à une demande conjointe des adhérents, chacun d'eux doit approuver ces dispositions.

Le Conseil de communauté adopte « en termes identiques » la délibération du SITIVS relative à sa dissolution, ainsi que les modalités de répartition patrimoniale et financière décidées.

| *Vote à l'unanimité*

Autres compétences

Infrastructures sportives

■ Nouveau pôle rugby – demande d'autorisation de défrichage

Dans le cadre de l'aménagement du nouveau pôle rugby sur les terrains récemment acquis auprès du Conseil Général sur la commune des Matelles, la Communauté de communes déposera une demande d'autorisation de défrichage auprès des services de l'Etat.

| *Vote à l'unanimité*